



## TP AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Session 2026-2027 - UFA Jean-Paul II - Denain

RNCP 35510 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35510>  
Certificateur : Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion

Date de publication : 18/03/2021  
Date d'échéance : 19/04/2026

### PROFIL POUR CE DIPLÔME

#### Public

Cette formation en apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus.

Elle est sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

#### Prérequis

Ce diplôme est accessible à toute personne maîtrisant les savoirs de base en langue française (lire, écrire, compter). Il est également demandé d'être médicalement apte à l'exercice du métier et d'avoir un projet professionnel validé dans le secteur du bâtiment

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

**Modalités** : Le positionnement sur cette formation se fait par retrait d'un dossier de candidature auprès de l'UFA ou sur le site internet et un entretien. La signature d'un contrat d'apprentissage est impérative.

**Début de la prochaine session** : lundi 7 septembre 2026

**Délais** : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments. Le périmètre de ses activités se caractérise par la polyvalence de ses interventions :

- Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire, dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.
- Établir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.
- Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

### PERSPECTIVES POST-FORMATION

**Accès direct à l'emploi** : Agent de maintenance des bâtiments, Ouvrier polyvalent, Factotum, Chef d'équipe, ...

**Poursuite d'étude** : Titres professionnels (Chef d'équipe en aménagement finition, Métreur du bâtiment, Assistant métreur, Conducteur de travaux aménagement finition), Certificats de Spécialisation, Brevet Professionnel, ...



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### **Moyens et Méthodes pédagogiques**

- Pédagogie de la découverte basée sur l'expérimentation : cas à traiter, mise en situation, chantier d'application pour un apprentissage en situation réelle de chantier.
- Alternance de travaux pratiques et apports théoriques.
- Supports pédagogiques numérique et papier, centre de ressources documentaires.
- Atelier équipé, salle de formation avec matériel informatique .

**Rythme** : 2 à 3 jours en UFA par semaines + semaines complètes

### **Modalités d'évaluation :**

- évaluations en cours de formation (ECF),
- évaluations sommatives (quiz, Kahoot...) et formatives (auto-évaluations, feed-back),
- livret de suivi entreprise-organisme de formation.

### **Validation du diplôme**

- Épreuves ponctuelles en fin de formation (juin / juillet 2026) reposant sur un dossier professionnel, une mise en situation professionnelle, un questionnaire professionnel, un entretien technique et un entretien final avec le jury.
- Titre Professionnel Agent de Maintenance de Bâtiments (Niveau 3) délivré par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Attestation de compétences par bloc de compétences en cas de validation partielle.
- Équivalence : Aucune équivalences vers d'autres certifications professionnelles.

### **Nombre de participants :**

15 apprentis maximum par promotion

### **Durée de la formation**

500 h en centre de formation (du 7 septembre 2026 au 13 juillet 2027).

### **Tarifs de la formation**

Coût de la formation : 6000 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

### **Accessibilité handicap**

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

- Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.
- Service Handicap du CFA Jean Bosco : [handicap@cfajeanbosco.fr](mailto:handicap@cfajeanbosco.fr).

## **VALEUR AJOUTÉE**

UFA et sections à tailles humaines adossée à un établissement scolaire

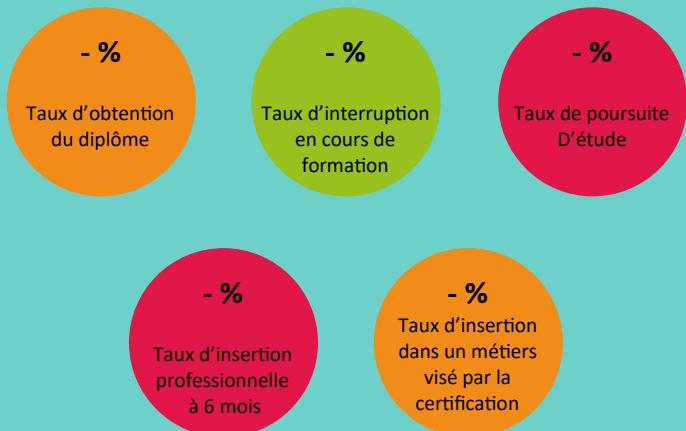
Locaux de qualité (plateaux techniques, salles de cours, ...)

Cantine, parking, foyer des apprentis

Suivi personnalisé des apprentis

Enseignement catholique

## **TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION**



1ère session d'examen en juin 2026

## **COORDONNÉES**

### **UFA Jean-Paul II**

M Jean-François CLAUSEN  
13, rue du Couvent – 59220 DENAIN  
03.27.44.79.56 - [ufa@jp2-denain.fr](mailto:ufa@jp2-denain.fr)  
<https://jp2-denain.fr>

### **Expertise mise en relation, service développement CFA du secteur**

Mme Isabelle LEROUX  
06.48.79.38.40 - [isabelle.leroux@cfajeanbosco.fr](mailto:isabelle.leroux@cfajeanbosco.fr)

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).